

Avec la *loi El Khomri*, un cap est franchi !

Sous les applaudissements nourris des capitalistes, le gouvernement lance une réforme du Code du Travail gravissime. La nouvelle loi qui plane sur nous, bien qu'elle s'inscrive dans la continuité des mauvais coups précédents (Accord National Interprofessionnel - ANI -, « pacte de responsabilité », « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi », loi Macron, loi Rebsamen), opère une rupture radicale et structurelle avec l'esprit des acquis sociaux obtenus au fil du temps par la grande classe des prolétaires.

Deux rapports consécutifs - Combrexelle et celui de la commission Badinter - d'où est issue la loi El Khomri, consacrent définitivement la priorité aux *accords d'entreprises* en se proposant d'inverser la « hiérarchie des normes » ; le code du travail est mutilé et devient secondaire. En effet, *grosso modo*, ce dispositif scandaleux prévoit de faire primer l'*accord collectif d'entreprise* sur les accords de branche, les conventions collectives et sur le code du travail, entraînant ainsi une situation inédite en France : davantage de liberté pour exploiter le travail d'autrui, et ceci sans réelles contreparties accordées à des travailleurs précarisés. Quelques exemples ? Une augmentation du temps de travail (jusqu'à 10 h par jour pour les apprentis), une baisse de salaire (majoration pour heures supplémentaires réduite à 10%), des licenciements facilités (plafonnement des indemnités prud'homales à 3 mois de salaire pour 2 ans d'ancienneté et à 15 mois pour les salariés plus anciens). Ainsi, la direction du groupe Airbus a anticipé le projet de loi en supprimant - des horaires habituels de travail - les temps d'habillage et de déshabillage (estimés à 20 minutes par jour), à compter du 1^{er} avril.

Si les savants compromis censés encore constituer un rempart face à une exploitation sans limite volent un à un en éclats (représentants du personnel et syndicalisme, droit de grève, conseil prud'homal, médecine du travail, inspection du travail, indemnisations chômage, etc.), en revanche aucun contrôle ni sanction ne sont envisagés pour les entrepreneurs qui, eux, ne se priveront pas d'exercer chantages et pressions. Il est à craindre la fin programmée des C.D.I. ainsi qu'une vague de licenciements expéditifs chargée à moindre frais de réguler une masse salariale flexible à souhait et corvéable à merci.

Comment pourrions-nous accepter ce marché ? Qui pourrait, comme le préconise Macron, se « mettre d'accord » avec nos exploités ? Et, sincèrement, faut-il compter sur les syndicats majoritaires pour radicaliser une lutte ô combien légitime ? Laisserons-nous une fois de plus les « partenaires sociaux », ceux-là même qui ont bradé nos retraites, négocier notre servitude actuelle et à venir ? Jusqu'où sommes-nous prêts à être manipulés et maltraités ? Enfin, les yeux dans les yeux, saurons-nous expliquer aux générations futures tous ces reculs sociaux et leurs funestes conséquences ?

Alors, camarades, ne serait-il pas enfin temps de nous prendre en main selon le principe : **L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, et uniquement eux-mêmes ?**

Avec la casse des services publics et du système de santé, les lois répressives et de surveillance, la chasse aux immigrés ou supposés tels, **les parlementaires, toujours au nom du patronat, n'avaient pas mené la lutte de classe avec autant de férocité depuis longtemps ! Ne nous laissons plus opprimer ! Il est temps pour nous, futurs, actuels ou ex-travailleurs, de savoir où sont nos intérêts, de nous reconnaître dans notre classe d'exploités et de nous regrouper pour construire un mouvement de grève et de lutte, dans nos lieux de travail, de formation et de vie.**

Travailleuses et travailleurs, avec ou sans emploi, il est de toute première urgence d'organiser à la base de larges *Assemblées Générales* décisionnelles !

**Organisons-nous librement et luttons !
Vers une société fédéraliste et autogérée !**

À BAS LE CAPITALISME !

Le *Syndicat Intercorporatif de Montpellier*, CNT-AIT, est une organisation anarchosyndicaliste autogérée, fédéraliste et internationaliste. Ses moyens sont l'action directe (grève, boycott, sabotage du bénéfice patronal...) et la solidarité. Son but officiel est de contribuer à l'émergence d'une société communiste anarchiste.

Pour nous contacter et recevoir gratuitement deux exemplaires de notre presse :
Syndicat Intercorporatif de Montpellier CNT-AIT – BP 41176 – 34009 Montpellier cedex 1
contact@cmt-ait-montpellier.org – <http://www.cmt-ait-montpellier.org/>
Confédération Nationale du Travail-AIT : <http://www.cnt-ait-fr.org/>